

ABSOLUTE RELATIVITY DATA AND PROCESSES S
A.R.D.P

Société par actions simplifiée au capital de 11400 €
75 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
R.C.S. Paris 512 376 351

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 12 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février à 11h

Les associés de la société ARDP se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 75 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, sur convocation faite par le Président, ainsi que chacun le reconnaît.

Il a été établi une feuille de présence émarginée par chaque membre de l'assemblée lors de son entrée en séance.

Monsieur Jean-Marc Oury préside la séance en sa qualité de président de la société SGCI, présidente de de la société E8-Partenaires, liquidateur.

Monsieur Bertrand Gillet, présent et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur.

Madame Elisabeth Koutcherenko est désignée comme secrétaire.

Monsieur Laurent Tom, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représente plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- La copie de l'avis de convocation
- Le bilan de liquidation arrêté au 31/01/2025
- Le rapport de gestion du Liquidateur
- Le texte des résolutions proposées

Le liquidateur déclare que les documents et les renseignements prévus par la loi et les règlements en vigueur ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la société pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que les associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation
- Constatation de la clôture de la liquidation
- Pouvoirs en vue des formalités

BG 

ABSOLUTE RELATIVITY DATA AND PROCESSES S
A.R.D.P

Société par actions simplifiée au capital de 11400 €
75 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
R.C.S. Paris 512 376 351

Le liquidateur donne lecture de son rapport. Personne ne demandant la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

1. Première résolution : Examen et approbation du compte définitif de liquidation

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et du compte définitif de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le bilan de liquidation égal à 829 €. Ces fonds seront utilisés par le liquidateur pour procéder à un remboursement partiel des comptes courants d'actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2. Deuxième résolution : Constatation de la clôture de la liquidation

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

3. Troisième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes pour accomplir les formalités légales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Liquidateur et par un associé.

Le Liquidateur



Le scrutateur

